

# Le 31<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T.

(Suite de la page 10)

D'autre part cette tribune n'a pu trouver place dans La Vie Ouvrière, ce qui s'était réalisé en 1955. Le caractère confidentiel du débat se trouve confirmé. Il est vrai également que les deux articles cités plus haut auraient peut-être troublé un certain nombre de militants.

D'autre part le nombre d'orateurs qui ont pu prendre la parole en 1957 comme en 1955 est resté sensiblement le même, une trentaine avec la même proportion 75 à 80 % de Secrétaires de syndicats, fédérations, U. D., etc. La mise en scène a donc peu varié. La composition du Bureau confédéral, par contre, est restée inchangée.

Enfin, il n'est pas de trop de souligner le caractère du vote: par syndicat. Ce qui revient à dire que les quelques militants de base, délégués inclus dans une délégation de Fédération qui auraient eu des velléités d'indépendance devaient de toutes façons s'en remettre généralement au secrétaire de leur syndicat.

■ ■ ■

## Les effectifs de la C. G. T.

Les dirigeants de la CGT sont satisfaits du 31<sup>e</sup> Congrès, de l'activité des syndicats, d'eux-mêmes. Mais quelle est la situation organisationnelle de la CGT?

Certes la CGT continue à recueillir aux élections de délégués et de comités d'entreprise une moyenne d'environ 60 % des voix ouvrières, notamment dans les industries et entreprises les plus décisives du pays. Mais, en face de cela, à combien s'élèvent actuellement les effectifs syndicaux?

Si l'on s'en tient aux chiffres donnés au Congrès lors du rapport sur les mandats, il y avait 6.045 syndicats représentant 1.238.489 membres. Par comparaison avec le Congrès précédent, cela fait une diminution d'environ 50.000 membres. On pourra objecter que certains syndicats n'étaient pas représentés au Congrès? Mais, outre que ce ne sont que de très faibles syndicats, on sait aussi que les Congrès syndicaux sont plutôt traditionnellement marqués par une « inflation » plus ou moins grande des effectifs. Ainsi la CGT aurait à présent environ un million et quart de membres.

Comme la répression patronale contre l'existence du mouvement syndical est à présent limitée à certains cas bien précis dans les entreprises les plus importantes, le faible pourcentage des ouvriers syndiqués — comme c'est le cas notamment dans l'usine-pilote Renault — par rapport au nombre des voix dans les élections à l'entreprise, est l'expression d'une attitude critique des travailleurs par rapport à l'orientation suivie par les directions syndicales.

Mais ni Frachon ni Lebrun n'ont abordé le problème sous cet angle.

### REGION BRETONNE

Pour toute demande de documentation ou discussion, adresser la correspondance à l'adresse suivante:

Fred ROSPARS

Plougasnou (Finistère)

# A LA SÉCURITÉ SOCIALE

Que demandent les employés de la Sécurité Sociale?

— 6.000 francs pour tous, tout de suite, et par mois. (Avance sur les 20 % d'augmentation de salaire qu'ils estiment indispensable pour obtenir la parité avec le pouvoir d'achat de 1938).

— Les 40 heures sans diminution de salaire (horaire actuel 45 heures).

— Pas de salaire minimum au-dessous de 30.000 francs pour 40 heures.

Les trois syndicats sont d'accord sur ces revendications, mais il faut d'abord que la Direction accepte d'accorder ces augmentations, et ensuite il faut qu'une Commission interministérielle donne son avis.

Cela s'effectue toujours en deux étapes et les pourparlers sont toujours très longs. Une année environ. Mais cette année tous sont décidés à ce que ça marche plus vite.

Mardi 11, à 18 h., 500 employés, délégués et cadres syndicaux. La police, fermement et patiemment disperse le rassemblement. Quelques incidents, trois manifestants au car, ils seront relâchés plus tard, propos aigres-doux... quelques bousculades, enfin... peu de brutalités.

Il n'en sera pas de même le vendredi 21. Ce jour-là, pendant les heures de travail, seulement des délégués et des responsables syndicaux: 200 à 250, se trouvaient à 15 h. 33 devant l'immeuble de la F.N.O.S.S., rue du Coq-Héron, petite rue débouchant dans la rue du Louvre, à peu près à la hauteur de la Poste. A ce moment-là, alors que seulement quelques cris: « Nos 6.000 francs » et « Augmentez nos salaires » bien anodins, étaient poussés, deux cars de police ont déversé leurs occupants et ceux-ci, sans plus tarder, sont venus à toute allure vers les délégués qui s'étaient concentrés sur le trottoir de l'immeuble. Les agents se sont appliqués à les en faire déguerpir un à un et ceci avec force horions, bourrades et autres amabilités. Là les cris se sont faits plus violents et une résistance réelle, bien que seulement défensive s'est effectuée. Les flics cognaient, ils étaient insultés, hués, raillés et ce n'est que pas à pas que la masse reculait vers la rue du Louvre. A ce moment-là des CRS sont descendus

de leurs camions garés sur une petite place proche et sont arrivés l'arme au poing pour prêter main-forte aux agents...

A ce moment-là, il est évident que la manifestation ne pouvait continuer, et les responsables des syndicats parisiens ont donné l'ordre de cesser le contact avec la police et de se disperser.

Des Caisses, des Centres, des Bureaux ont débrayé. C'est avec colère que les nouvelles ont été accueillies... Surtout lorsqu'on apprend que rien n'a été fait en Commission Paritaire où les Administrateurs ne sont pas d'accord sur un chiffre. Prochaine réunion de la Commission Paritaire dans les premiers jours de juillet.

Quelle que soit la décision adoptée par cette Commission, la lutte devra continuer pour que le ministre, les ministres plus exactement soient d'accord. C'est une condition pénible que d'avoir deux patrons: la Direction et le Gouvernement.

Nous venons de subir cette épreuve il y a quelques mois, et la lutte doit continuer. Comment? Le moyen de pression le plus efficace reste la grève... D'accord...

Lorsque la grève est décidée par les trois organisations syndicales, elle est à peu près effective, mais les employés des Caisses comme tous les employés des Administrations d'ailleurs, se lassent de faire la grève. En principe ce sont des grèves de courte durée où on ne peut lancer la revendication « grève payée ». Une grève de 24 heures, comme celle du 29 janvier, coûte 1/26<sup>e</sup> du salaire mensuel, plus répercussion sur la prime d'assiduité, etc... Et le travail non effectué ce jour-là est toujours absorbé dans les jours qui suivent par un surcroît de travail de la masse du personnel. Il n'est pas possible de travailler avec un trop grand retard ou « solde » et chacun sait que la pression du public à la S. S. eh bien! elle est plutôt directe...

Il faut donc que les Syndicats étudient et mettent au point une ou plusieurs formes de grèves administratives qui obligera les militants et les employés à un effort de discipline et à un effort tout court, plus important que l'absence, mais qui peut être plus efficace auprès de nos patrons. UN CORRESPONDANT.

## Après le Congrès de la C. F. T. C.

Le Congrès de la CFTC (2<sup>e</sup> Centrale syndicale française) qui s'est tenu les 8, 9 et 10 juin, a reconduit la direction Bouladoux sortante.

La caractéristique principale de ce Congrès réside dans la crainte et... les manœuvres (réforme des statuts) de la majorité Bouladoux pour réduire l'importance de la minorité.

Nous avons déjà signalé dans ce journal que l'essor relatif de la CFTC tient essentiellement au fait de la perpétuation de la scission FO et CGT qui lui fait bénéficier de l'appui de couches de travailleurs réformistes rebutés par l'anticléricalisme imbécile de F.O.

C'est la conscience de cette situation qui amène la minorité, par ailleurs majoritaire dans les Fédérations ouvrières (Métallurgie, Bâtiment, Produits chimiques, Gaz-Electricité, etc...) à mener bataille, ne serait-ce que de façon formelle, contre les références à la « morale chrétienne » de la majorité, à changer l'appellation de la centrale dite chrétienne, à dénoncer les initiatives de la hiérarchie catholique, voire à évoquer la perspective d'un « socialisme démocratique », et prendre ses distances par rapport au pluralisme syndical, particulièrement honni dans la classe ouvrière.

Le premier vote sur les statuts consacrait néanmoins une progression de la minorité par rapport au précédent Congrès (43,4 % contre 40 %). Le seul membre de la minorité Des-camps, élu au Bureau confédéral a d'ailleurs

donné sa démission immédiatement, estimant que la seule place acquise à la minorité ne correspondait pas à son importance réelle (40 % des voix).

La majorité reconduite continuera donc la politique traditionnelle de la CFTC en matière d'unité d'action avec la CGT, c'est-à-dire le refus tout au moins à l'échelon confédéral.

L'orientation CFTC, bien dans la tradition bureaucratique-réformiste (Comités industriels paritaires, pour le contrôle d'un vague plan social et économique, magistrature économique aux pouvoirs étendus, etc...) paraît parfaitement résumée par le journal *Les Echos*: «... Il s'agit donc apparemment d'un maintien des structures capitalistes mais aussi de leur domestication au service de la communauté. » A cette réserve près que « apparemment » et « domestication au service de la communauté » avec un grand C paraissent de trop.

Nous pouvons seulement conclure en disant qu'il dépend de la CGT, à condition qu'elle brise avec l'équivoque de son programme, et qu'elle adopte une position correcte en matière de méthodes d'action et d'organisation, de faire éclater les divergences entre minorité et majorité CFTC.

La réunification dans une Centrale syndicale unique ne pouvant, de toute façon, se concevoir qu'avec un nouvel essor dynamique de la classe ouvrière.